

dial

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

47, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS - 75006 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 46.33.42.47

CCP 1248.74-N PARIS - Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Hebdomadaire - n° 1276 - 11 février 1988 - 3 F

D 1276 AMÉRIQUE LATINE: CONGRÈS INTERDIT POUR LES PARENTS DE DÉTENUS-DISPARUS

Reporté en 1986 à cause du tremblement de terre du 10 octobre de cette année-là en El Salvador, le 7e congrès de la Fédération latino-américaine des associations de parents de détenus-disparus (FEDEFAM) n'a pu se tenir comme prévu du 19 au 26 novembre 1987 à San Salvador. En effet, le gouvernement salvadorien ayant refusé des visas d'entrée à une partie importante des participants, le congrès a été annulé et remplacé par un "forum sur la disparition forcée en Amérique latine". FEDEFAM estime à 90.000 le nombre des disparus depuis une quinzaine d'années en Amérique latine. En 1982, conjointement avec l'organisme vénézuélien Fundalatin, FEDEFAM avait déposé auprès de la Commission des droits de l'homme de l'ONU un "Projet de convention sur la disparition forcée"; ce projet n'a pas encore abouti.

Dans ce dossier nous donnons la déclaration finale du forum de San Salvador de novembre 1987 et, en deuxième document, la protestation contre la mesure du gouvernement salvadorien.

Note DIAL

FORUM SUR LA DISPARITION FORCÉE EN AMÉRIQUE LATINE

DÉCLARATION FINALE

(Intertitres de DIAL)

En provenance d'Allemagne, Argentine, Bolivie, Brésil, Canada, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Etats-Unis, Hollande, Honduras, Mexique, Norvège, Porto Rico, Suisse et Uruguay, nous nous sommes réunis pour participer au 7e congrès de la Fédération des parents de détenus-disparus d'Amérique latine (FEDEFAM).

Nous déplorons profondément que le congrès n'ait pu être réalisé, suite au refus de visas d'entrée en El Salvador aux délégations officielles de FEDEFAM en provenance d'Argentine, Chili, Bolivie, Nicaragua, Pérou et République dominicaine, ainsi qu'à des invités du Canada et du Chili. L'absence de la présidente de FEDEFAM, Mme Pamela Pereira, et des délégations mentionnées a empêché la tenue du congrès qui a dû se transformer en "Forum international sur la disparition forcée en Amérique latine".

(La situation d'El Salvador)

Pendant ces journées nous avons pu saisir et analyser plus directement la situation du peuple frère d'El Salvador, martyrisé par une violence structurelle qui a déjà produit des milliers de victimes.

Nous avons vu comment la loi d'amnistie, récemment promulguée, légalise dans son article 2 l'impunité de crimes contre l'humanité.

Nous avons pu saisir comment quatorze personnes de la Boulangerie Ruiz, à Santa Tecla, ont été arrêtées dans le cadre d'une barbare opération militaire menée en violation des plus élémentaires normes internationales de protection des droits de l'homme.

Nous avons aussi partagé quelques heures de jeûne avec les habitants de Colonie du 22 avril qui protestaient contre la disparition de trois membres de la communauté, ce qui nous a fait percevoir plus concrètement le drame humain du fléau qui continue d'affecter El Salvador.

Nous avons constaté que les causes structurelles de la violence restent inchangées. Les besoins primaires de la population continuent de n'être pas satisfaits et il n'existe pas de projets socio-économiques répondant à l'urgence des solutions exigées. Cependant le gouvernement reçoit par jour près de deux millions de dollars du gouvernement des Etats-Unis, dont le plus grand pourcentage est investi dans le maintien d'une structure de guerre, rendue visible partout à travers une présence militaire d'intimidation, et entretenue par le recrutement forcé de la jeunesse aux ressources économiques moindres.

Il y a encore une population nombreuse de personnes déplacées et de réfugiés qui espèrent anxieusement des conditions minimales de paix pour retourner dans leurs lieux d'origine.

(Dans d'autres pays d'Amérique latine)

Nous avons également analysé les perspectives sur le continent face au fléau de la disparition forcée.

Les lois du "devoir d'obéissance" et du "point final", approuvées par le parlement argentin, ainsi que la "loi de caducité de la revendication punitive de l'Etat", approuvée par le parlement uruguayen, sont des faits qui, loin d'apporter quelque chose à la recherche de la paix et de la réconciliation sur le continent, consacrent l'impunité des crimes les plus graves contre l'humanité et facilitent donc leur continuation.

Nous avons examiné le cas des pays dont les gouvernements donnent à l'extérieur une image de respect des normes démocratiques, mais qui mettent en oeuvre à l'intérieur des modèles répressifs violant les droits de l'homme les plus élémentaires. Se détachent ici les cas de la Colombie, du Mexique et du Pérou où les phénomènes de la disparition forcée, de la torture, de l'assassinat politique et d'autres formes multiples de répression sont en augmentation alarmante et sont agencés par des organes d'Etat, soit directement soit par le biais d'escadrons de la mort clandestinement financés, entraînés et dirigés par des membres des forces armées ou par des organismes de sûreté de l'Etat.

Nous constatons également qu'au Chili et au Paraguay les dictatures militaires continuent de servir de cadre de légitimation pour toutes sortes d'atteintes à la population civile. Du Guatemala on continue de recevoir des dénonciations de graves violations des droits de l'homme, malgré l'image internationale que l'actuel gouvernement a cherché à donner de lui-même. D'Haïti nous avons reçu la dénonciation de l'horrible massacre de Jean-Rabel, dans lequel deux cents paysans ont été sauvagement assassinés dans le but de désarticuler un mouvement revendicatif pour le droit à la terre.

(Figures prestigieuses)

La visite sur la tombe de Mgr Romero, en qui nous reconnaissons un témoignage universel du combat pour la dignité humaine, nous a fait également nous souvenir des personnalités récemment abattues pour leur défense de la vie humaine, comme

Herbert Ernesto Anaya, coordinateur du Comité des droits de l'homme d'El Salvador, ou Héctor Abad Gómez, président du Comité des droits de l'homme de Medellín, en Colombie, ainsi que plusieurs membres du vicariat à la solidarité du Chili, incarcérés par la dictature militaire.

Au terme de notre forum, nous tenons à envoyer un message d'encouragement et d'espoir à tous ceux qui, dans presque tous les pays d'Amérique latine, luttent contre le fléau de la disparition forcée des personnes, la plupart du temps au risque de leur vie. Notre soutien va en priorité à la Fédération des comités de mères et de parents de disparus d'El Salvador dont le témoignage de lutte pour la vie humaine nous a fortement impressionnés.

Depuis ce pays martyrisé nous demandons à tous les gouvernements du monde d'appuyer le projet de convention contre la disparition forcée de personnes présenté aux Nations-Unies par FEDEFAM, un instrument qui servira à mettre un terme au fléau affectant aujourd'hui plus spécialement les peuples d'Amérique latine, mais blessant moralement l'humanité tout entière.

San Salvador, le 23 novembre 1987

DECLARATION PUBLIQUE DE LA PRESIDENTE DE FEDEFAM

La Fédération latino-américaine des familles de détenus-disparus informe l'opinion publique nationale et internationale sur ce qui suit.

1. Notre fédération avait, du 19 au 26 novembre de l'année en cours, convoqué le 7e congrès d'Associations de familles de détenus-disparus d'Amérique qui devait se tenir à San Salvador, dans la République d'El Salvador.

2. Par une décision que nous rejetons catégoriquement, le gouvernement du président José Napoleón Duarte a décidé de refuser les visas d'entrée dans son pays aux délégations de familles et aux invités d'organisations de droits de l'homme de Bolivie, du Chili, du Nicaragua, de Porto Rico et de la République dominicaine, ainsi qu'à la présidente de notre fédération, l'avocate Pamela Pereira, et à l'avocat du Vicariat à la solidarité Héctor Contreras.

3. Les raisons avancées pour ce refus ne sont ni acceptables ni compréhensibles dans le contexte actuel de recherche de la paix en Amérique centrale, d'autant plus que le travail de notre fédération est précisément une collaboration aux efforts de paix et de justice auxquels aspirent les peuples. Et c'est de plus l'objectif essentiel de notre combat que de nous opposer à la pratique de la disparition forcée des personnes, aux assassinats politiques et à l'impunité des criminels. D'où notre solidarité avec notre ami Herbert Anaya, coordinateur de la Commission des droits de l'homme d'El Salvador.

4. Depuis que nous existons c'est la première fois qu'un gouvernement prend des mesures concrètes pour empêcher la tenue d'un rassemblement de notre fédération en refusant le visa à sa présidente, aux délégations des familles et aux invités. C'est ainsi qu'auparavant nous avons tenu nos congrès annuels au Costa Rica, au Venezuela, au Pérou, au Mexique, en Argentine et en Uruguay, et que nous avons fait des rencontres régionales en Bolivie et au Chili, toujours sans difficultés majeures.

5. En dépit de cette mesure incompréhensible du gouvernement d'El Salvador, nous continuerons d'être attentifs et soucieux de chaque cas de détenu-disparu salvadorien, ou d'ailleurs. Le combat pour le droit à la vie dépasse n'importe quelle mesure répressive contingente.

Pamela Pereira F., présidente de FEDEFAM

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, indiquer la source DIAL)